



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 décembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE
DE
C O N T E S

Décision n° 2022 12 19

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingoard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Malika Vannucci et M. Michel Caruso.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**Désignation d'un
représentant de la
commune auprès
du conseil d'administration
de l'association « Lou
Peuy »**

Monsieur le Maire expose que la convention passée avec l'association Lou Peuy pour le fonctionnement de la bibliothèque Georges Tabaraud de Sclos de Contes prévoit qu'un membre du conseil municipal siège de droit au conseil d'administration de cette association.

Conformément à l'article L. 2121-21 et 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il propose au conseil de désigner Monsieur Armand Gasiglia afin de siéger au sein de ce conseil d'administration.

Considérant qu'une seule candidature est intervenue : Monsieur Armand Gasiglia

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le maire,

Monsieur le Maire indique que Monsieur Armand Gasiglia **est désigné** comme représentant du conseil municipal auprès du conseil d'administration de l'association « Lou Peuy »

Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20221207-20221219-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

Le Maire Francis TUJAGUE

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Le secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE